



Chroniques de la MRC

Mot du préfet

Vous l'aurez remarqué... notre logo corporatif comporte un nouvel élément soit une bannière soulignant le 25^{ème} anniversaire de création de la MRC de Portneuf.

En effet, c'est le 1er janvier 1982, qu'entraient en vigueur les lettres patentes constituant la MRC de Portneuf. Celle-ci succédait à la municipalité de comté de Portneuf, institution municipale instaurée en 1847! Créées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979, les municipalités régionales de comté devenaient des structures plus fonctionnelles en regroupant en plus des municipalités rurales, les municipalités régies par la Loi sur les cités et villes. Par la même occasion, les pouvoirs de la MRC devenaient plus importants. La création des MRC s'inscrivait dans une démarche de décentralisation de certains pouvoirs de l'État vers les régions et par une revalorisation des instances municipales locales et régionales prenant la forme de nouvelles opportunités en matière de responsabilités. À sa naissance, la MRC de Portneuf était composée de 28 municipalités où siégeaient au sein de son conseil 33 représentants! Actuellement, la MRC de Portneuf comporte 18 municipalités et regroupe 18 représentants. Ces changements dans la structure de la MRC s'expliquent par une série de fusions municipales et par des modifications à son mode de représentation. Mais bien plus que des transformations structurelles, les changements survenus dans notre MRC ne se limitent pas à ces seuls aspects.

La région de Portneuf a subi de profondes transformations depuis le début des années 80. En effet, l'exploitation des ressources naturelles constituées par la forêt, les carrières et l'agriculture a longtemps représenté la base économique de la région de Portneuf. Cependant, l'économie portneuvoise tend progressivement à se diversifier. Par exemple, le tourisme devient de plus en plus un domaine d'activité prépondérant et Portneuf acquiert progressivement une notoriété dans ce domaine. Aussi, les produits métalliques et la première transformation des métaux s'avèrent désormais être des éléments moteurs du développement économique régional. De manière générale, les conditions sociales et économiques de la collectivité portneuvoise se sont améliorées. Incidemment, l'avènement de la MRC aura permis de consolider notre région et en faire une véritable région d'appartenance.

Pour souligner cet anniversaire, nous aurons l'occasion de faire une rétrospective de cette période et, ce qui m'intéresse particulièrement, nous pourrions initier une réflexion sur ce que nous souhaitons comme communauté régionale pour les prochaines décennies. Je vous invite à continuer de nous lire pour en savoir davantage.

Michel Matte, préfet

Le Service de l'évaluation foncière

Le Service de l'évaluation foncière de la MRC de Portneuf a pour mission principale de concevoir le rôle d'évaluation dévolu à chacune des municipalités constituantes. Registre de la richesse foncière, le rôle d'évaluation répertorie l'ensemble des valeurs immobilières situées à l'intérieur des limites d'une municipalité. Il s'agit d'un outil de gestion permettant aux dirigeants municipaux d'établir un taux de taxation (taxe foncière), conformément aux dépenses relatives aux services offerts à la communauté. Le rôle d'évaluation constitue également un document de référence pour les commissions scolaires et les gouvernements dans leur champ de compétence respectif.

Rappelons que jusqu'à l'adoption de la Loi sur l'évaluation foncière, en 1971, le rôle d'évaluation était élaboré par des citoyens dûment assermentés par le Conseil municipal. L'adoption de cette loi visait à confier la responsabilité de la confection du rôle d'évaluation au Conseil de comté pour et au nom des municipalités régies par le Code municipal du Québec. En 1979, l'entrée en vigueur de la Loi sur la fiscalité municipale, avait pour but de définir les règles à suivre en matière d'évaluation foncière et d'instaurer, par le fait même, l'uniformité. Outil de répartition du fardeau fiscal, le rôle d'évaluation fut grandement consolidé lorsque les municipalités se sont vues retirer le retour de la taxe de vente, dans le cadre de la réforme sur la fiscalité municipale en 1980.

Pour sa part, le Conseil de comté de Portneuf, qui depuis 1980 est devenu la municipalité

régionale de comté (MRC), a mis en place en 1974, un service de l'évaluation foncière responsable de la confection des rôles d'évaluation et de leur mise à jour.

Le Service de l'évaluation foncière est composé de professionnels et de techniciens spécialisés dont le mandat vise à dresser un rôle d'évaluation triennal pour chacune des municipalités. Ce rôle sera en vigueur au cours des trois exercices financiers municipaux subséquents. Il indique la valeur de chaque unité d'évaluation sur la base de sa valeur réelle. La valeur réelle d'une unité est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence, soit le prix le plus probable qui peut être payé lors d'une vente de gré à gré. De plus, la valeur inscrite au rôle doit, dans l'ensemble, tendre à représenter une même proportion des valeurs réelles des unités d'évaluation, et ce, dans une recherche d'équité.

Le Service de l'évaluation foncière doit, en outre, assurer la mise à jour du rôle foncier afin de tenir compte des changements de propriétaire, des modifications et du caractère imposable ou non imposable d'une propriété, des cas de modification de la valeur à la suite d'un incendie, d'une destruction ou d'une démolition, ainsi que des modifications de la valeur lors d'une construction ou d'une amélioration. Sur le territoire de la MRC de Portneuf, le Service de l'évaluation foncière a recensé 32 000 dossiers. À titre d'exemple, il se transige annuellement quelque 2 300 contrats notariés et les municipalités émettent près de 5 000 permis de modification et/ou de construction d'immeubles qui amèneront l'évaluateur à visiter les propriétés visées afin de modifier le rôle d'évaluation foncière.

Enfin, le travail de l'évaluateur est soumis aux différents mécanismes de contrôle exercés par l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec ainsi que par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Roger Pleau

Directeur

Saviez-vous que?

La MRC a souscrit en 2006 un montant de 6 000\$ dans le cadre du réaménagement des terrains de camping dans la zec Batisca-Neilson (TNO).

La structure organisationnelle de la MRC de Portneuf comporte quatre commissions permanentes assurant le fonctionnement et la prise de décisions du conseil de la MRC dans les champs suivants : aménagement et développement du territoire, développement social et économique, environnement et administration.

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 21 mars 2007 à 20h00.